



REGLEMENT DU DIPLOME

SOMMAIRE

I RÉFÉRENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITE

1 DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

2 FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES

II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

III EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

IV FICHE SIGNALETIQUE



I REFERENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITE

1 DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITE

1.1 Appellation :

L'appellation adoptée est : *Animateur fédéral Vol libre Spécialité Parapente ou Delta*

1.2 Structures concernées :

- Clubs F.F.V.L.

1.3 Champ et nature des interventions :

L'animateur fédéral réalise, dans le cadre de la structure et le respect des règlements fédéraux, des prestations de découverte et d'animation jusqu'au niveau blanc de la progression du pilote de vol libre parapente ou delta suivant sa spécialité.

Il veille à mettre en œuvre les moyens permettant une pratique en sécurité dans le cadre de ses activités.

1.4 Situation fonctionnelle :

L'animateur fédéral exerce son activité bénévolement.

Son activité est caractérisée par la relation avec un public qu'il accueille, informe et encadre en vue de la découverte de l'activité (niveau blanc) parapente ou delta.

1.5 Autonomie et responsabilité :

Au sein de la structure, l'animateur fédéral exerce son activité de manière autonome, ceci dans la limite de ses prérogatives, pour conduire des actions pédagogiques et de promotion. Il participe au projet global de la structure, de la programmation à l'évaluation finale de son action, dont il rend compte.

1.6 Evolution du poste :

L'évolution dans et hors du poste peut résulter de l'acquisition de compétences complémentaires dans :

- l'entraînement,
- la prise en charge de publics particuliers pour les prestations de découverte (jeunes, handicapés...)
- l'encadrement de publics relevant d'un niveau supérieur au niveau blanc (par l'accès à la qualification de moniteur fédéral).



2 FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES

Les activités de l'animateur fédéral de vol libre sont classées en trois grands domaines:

- Celles relatives à l'organisation et la conduite d'actions de découverte et d'animation,
- Celles liées à la mise en oeuvre des moyens permettant une pratique en sécurité,
- Celles liées au fonctionnement du club ou de l'école de club.

2.1 Il encadre l'activité jusqu'au niveau blanc de la progression

2.1.1 Il organise sa pratique dans le cadre de séances

- Il s'informe des attentes des participants
- Il prépare le matériel et les outils pédagogiques
- Il choisit une aire de pratique
- Il prévoit la logistique des déplacements

2.1.2 Il conduit une action pédagogique visant à la découverte de l'activité

- Il identifie les caractéristiques du public
- Il met en place des situations pédagogiques respectant les contenus du niveau blanc dans les quatre domaines de formation
- Il encadre un à plusieurs élèves
- Il enseigne la théorie en rapport avec le niveau blanc
- Il travaille en équipe
- Il évalue son action pédagogique

2.2 Il veille à mettre en oeuvre les moyens permettant une pratique en sécurité

- Il repère dans l'environnement de pratique les éléments pertinents relatifs à la météorologie, l'aérologie et la topographie
- Il s'assure de la fiabilité du matériel disponible
- Il reste vigilant à l'adéquation environnement / public / matériel
- Il sait mettre en oeuvre les procédures de premiers secours

2.3 Il participe au fonctionnement de la structure et contribue à la pérennisation de l'activité

- Il accueille le public
- Il participe à la planification des actions du club ou du club école
- Il participe à la gestion du matériel du club
- Il rend compte de son activité
- Il participe à la gestion des sites
- Il relaie le discours fédéral



II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

UC 1 : EC de mobiliser des connaissances nécessaires à la pratique en sécurité des personnes encadrées

- EC d'analyser les éléments météorologiques, aérologiques et topographiques d'un secteur de pratique
- EC de prévoir l'évolution des conditions sur un site
- EC de comprendre les principes aérodynamiques du pilotage d'une aile
- EC de prendre en compte les caractéristiques du matériel du club
- EC de respecter les réglementations relatives aux lieux de pratique

UC 2 : EC de mobiliser les techniques du vol libre suivant l'engin utilisé

- EC de démontrer les gestes techniques de l'activité tels que décrits au niveau blanc
- EC d'expliciter les différentes techniques déclinées dans la progression au niveau blanc
- EC d'analyser les gestes techniques du débutant

UC 3 : EC de préparer une action d'animation dans le cadre des activités du vol libre

- EC d'analyser le contexte de l'action (objectifs / moyens)
- EC de prendre en compte les caractéristiques du public concerné
- EC de choisir le matériel en fonction du pack disponible
- EC de prévoir les outils pédagogiques
- EC de choisir une aire de pratique adaptée à la séquence
- EC d'organiser la logistique

UC 4 : EC de conduire une action pédagogique limitée au niveau blanc :

Pédagogie générale

- EC d'identifier les attentes et les motivations du public
- EC de mobiliser des connaissances de base en matière de pédagogie et de gestion de groupe
- EC d'encadrer une à plusieurs personnes
- EC de s'adapter à l'évolution hétérogène des pratiquants (individualisation de l'enseignement)
- EC d'évaluer son action pédagogique



Pédagogie spécifique, conduite de l'action d'encadrement vol libre dans les quatre domaines de la formation

- EC d'évaluer les capacités des différents participants
- EC mettre en place des situations pédagogiques liées au niveau blanc
- EC d'utiliser différents outils pédagogiques
- EC de veiller à l'intégrité physique et morale des participants
- EC de faire progresser tous les participants en sécurité
- EC de favoriser l'auto-évaluation
- EC d'évaluer le niveau de réalisation de chacun
- EC de s'adapter aux évolutions de l'environnement
- EC de prendre en compte le mental des personnes
- EC d'enseigner la théorie du vol libre en rapport avec le niveau blanc

UC 5 : EC de participer au fonctionnement et à l'organisation du club

- EC d'accueillir du public
- EC de participer au suivi d'un parc de matériel et d'équipements du club
- EC de participer à l'élaboration d'un planning
- EC de participer à la gestion de sites
- EC de situer son action au sein du club
- EC d'évaluer son action et d'en rendre compte

UC 6 : EC de contribuer à la pérennisation de l'activité

- EC de mobiliser des connaissances sur le milieu fédéral relatives à l'encadrement des activités
- EC d'utiliser les documents fédéraux en rapport avec sa fonction
- EC de donner de sa pratique une image responsable
- EC de présenter les règles de la pratique et de les faire respecter dans le cadre de sa séance
- EC de sensibiliser les pratiquants aux notions d'environnement (espaces, sites, itinéraires)



III EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

- Avoir + de 18 ans, posséder le brevet de pilote confirmé, **posséder le PSC1 (ou équivalent)**

IV FICHE SIGNALÉTIQUE

C'est une qualification destinée à des pilotes détenteur du BPC désirant dans le cadre des activités du club, faire découvrir leur discipline.

Les prérogatives de l'animateur sont limitées au niveau blanc de la progression (sol et/ou simulateurs).

L'animateur fédéral a pour vocation de donner envie à un public novice de pratiquer l'activité et de poursuivre sa formation dans le cadre d'une école française de vol libre et/ou d'un club école de vol libre.

Intitulé	Animateur fédéral Delta ou Parapente
Prérogatives	Intervenir bénévolement lors de journées « découverte » sous la responsabilité du président de club pour encadrer un public novice.
Niveau	Régional
Organisation	RRF
Conditions d'accès	+ de 18 ans, brevet de pilote Confirmé, posséder le PSC1 (ou équivalent)
Durée de la formation	4 jours (32 heures) minimum et jusqu'à l'acquisition des compétences sous tutorat
Contenu de la formation	Préparer et conduire une action de découverte Expliciter et analyser les gestes techniques du niveau blanc Contribuer au développement de l'activité au sein d'un club et faire un lien avec une école
Stage en situation	La formation correspond pour tout ou partie à une mise en situation sous couvert d'un Tuteur
Evaluation	Continue lors de la formation
Jury	Tuteur et RRF
Validité	Acquis une fois pour toutes